

RAPPORT DU COMITÉ PLÉNIER SUR L'ENTENTE CONSTITUTIONNELLE DU LAC MEECH

Le Comité plénier du Sénat sur l'Entente Constitutionnelle du lac Meech a l'honneur de présenter son

TROISIÈME RAPPORT

Votre Comité, autorisé à entendre des témoignages et faire rapport sur l'Entente constitutionnelle du lac Meech ainsi que les textes qui ont été approuvés par la suite, a entrepris cet examen, conformément à son ordre de renvoi du jeudi 11 juin 1987 et présente maintenant son rapport final.

I.	Les groupes ethniques	10
F.	Les personnes handicapées	11
II.	LES PROGRAMMES NATIONAUX À BRAS LEVÉS	12
IV.	L'IMMIGRATION	13
V.	LE SÉNAT DU CANADA	17
VI.	LA COUR SUPRÊME DU CANADA	20
VII.	LA FORMULE DU RENDEMENT - CYNATIQUES	21
VIII.	LA PARTICIPATION AUX DÉCISIONS ET AU PROCESSUS CONSTITUTIONNEL	24
A.	Le processus suivi au lac Meech	24
B.	Les modifications constitutionnelles	27
IX.	CONCLUSION	29
ANNEXE I:	Commissaires du lac Meech	31
ANNEXE II:	L'Accord constitutionnel de 1987	33
ANNEXE III:	Rapport du groupe de travail sur l'Entente constitutionnelle du lac Meech et sur la Loi sur les Jurés et les Jurés du Nord-Ouest	45
ANNEXE IV:	Comité plénier - liste des témoins	103
ANNEXE V:	Groupe chargé des témoignages - Témoins vivants	107
ANNEXE VI:	Comité plénier - témoignages	111